

Conseil régional

Pôle Écologiste

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 11 : Logement et politique de la ville

**Investissement**

Chapitre 905 : Aménagement des territoires et habitat

Code Fonctionnel 555 : Logement social

Programme 55003 : Développement du parc locatif social

Action 15500304 : Soutien à la production de logements locatifs sociaux

**Texte de l'amendement :****L'action suivante "Soutien à la production de logements locatifs sociaux" est abondée de 50 M€ en autorisations de programme et 25 M€ en crédits de paiement.**

L'amendement est gagé pour les autorisations de programme :

- **45 M €** sur le chapitre 908 "Transports" ; Code fonctionnel 841 "Voirie nationale" ; Programme 84001 "Aménagement des infrastructures de voirie nationale" ; Action 18400105 "Aménagement de voirie nationale".
- **5 M €** sur le chapitre 908 "Transports" ; Code fonctionnel 843 "Voirie départementale" ; Programme 84002 "Aménagement des infrastructures de voirie départementale" ; Action 18400201 "Aménagement de voirie départementale".

L'amendement est gagé pour les crédits de paiement :

- **22 M €** sur le chapitre 908 "Transports" ; Code fonctionnel 843 "Voirie départementale" ; Programme 84002 "Aménagement des infrastructures de voirie départementale" ; Action 18400201 "Aménagement de voirie départementale".
- pour **3 M €** sur le chapitre 903 "Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs" ; Code fonctionnel 325 "Autres équipements sportifs ou de loisirs" ; Programme 32005 "Participation de la Région aux JOP 2024" ; Action 13200501 "Participation de la Région au financement des JOP 2024".

**Exposé des motifs de l'amendement :****POUR UN SOUTIEN D'AMPLEUR À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Selon la dernière étude de l'IPR, les demandeurs de logements sociaux n'ont jamais été aussi nombreux en Ile-de-France. En 2022, 783 000 ménages, soit 14% des foyers franciliens, ont formulé une demande de logement social, un chiffre inédit. La demande a presque doublé depuis 2010. Pourtant, face à ces chiffres, l'exécutif régional se contente de reconduire le budget de 2023 affecté à la production de logements sociaux, dans un contexte d'inflation des matières premières et donc de hausse des coûts de construction.

L'inadaptation de l'offre de logements sociaux à la demande entraîne des conséquences lourdes pour les individus. Le délai d'attente atteint parfois plus de seize ans, provoquant une suroccupation des habitations et contribuant à la concentration de la pauvreté dans certains territoires. Aujourd'hui, seuls 10% des demandeurs obtiennent satisfaction alors que 76% d'entre eux sont éligibles à un logement social.

**C'est pourquoi, les élu-es du Pôle écologiste demandent une revalorisation de l'action allouée au soutien de la production de logements locatifs sociaux de 50 M€ AP et 25 M€ en CP afin de répondre aux besoins réels de logements des franciliennes et des franciliens dans un contexte d'explosion des prix de l'immobilier et plus généralement, du coût de la vie.**

Le Président de groupe :



Kader Chibane

**Conseil régional**  
Pôle Écologiste

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
Annexe 11 : Logement et politique de la ville  
**Investissement**

Chapitre 905 : Aménagement des territoires et habitat  
Code fonctionnel 552 : Aide au secteur locatif  
Programme 55001 : Aide au parc privé

**Création d'une action : "Aide contre l'habitat indigne"**

**Texte de l'amendement :**

**L'action suivante "Aide contre l'habitat indigne" est créée et abondée de 8 M€ en autorisations de programme et 5 M€ en crédits de paiement.**

L'amendement est gagé pour les autorisations de programme :

- **3 M €** sur le chapitre 900 "Services généraux" ; Code fonctionnel 020 "Administration générale de la collectivité" ; Programme 02002 "Moyens informatiques des services" ; Action 10200202 "Développement de logiciels et progiciels".
- **5 M €** sur le chapitre 908 "Transports" ; Code fonctionnel 841 "Voirie nationale" ; Programme 84001 "Aménagement des infrastructures de voirie nationale" ; Action 18400105 "Aménagement de voirie nationale".

L'amendement est gagé pour les crédits de paiement :

- **5 M €** sur le chapitre 906 "Action économique" ; Code fonctionnel 67 "Recherche et innovation" ; Programme 67002 "Incubateurs et grands projets d'innovation" ; Action 567002014 "Soutien à l'innovation".

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE POUR PROTÉGER LES FRANCILIEN·NES**

Dans le contexte francilien de marché tendu renforcé par le manque criant de logements sociaux, l'habitat indigne demeure une réalité en Ile-de-France, pourtant la Région la plus riche du pays, au détriment des ménages les plus modestes. L'IPR fait état de 4% de résidences indignes dans le parc privé, soit plus de 157 000 logements.

Manque de logements, suroccupation, paupérisation de propriétaires occupants conduisant à des copropriétés dégradées ainsi que marchands de sommeil, sont au cœur d'un phénomène dont les impacts sont graves et multiples, sur le plan social, sanitaire et écologique. Derrière ces chiffres, ce sont des familles à faibles revenus, victimes des bailleurs spéculatifs, dont la santé physique et psychique est en jeu.

Lutter contre l'habitat indigne est un impératif, non seulement sur le plan humain mais également sous le prisme des inégalités territoriales. Ainsi, 15,8% du parc locatif privé est potentiellement indigne en Seine-Saint-Denis, l'un des départements les plus touchés, contre 2,3% en Seine et Marne et 1,3% dans les Yvelines. La situation est telle qu'en 2021, la Cour des comptes appelait à une politique volontariste des pouvoirs publics, des orientations claires et des objectifs chiffrés, une puissance contractuelle et des moyens plus importants.

**Par cet amendement, nous demandons à la Région Ile-de-France, en lien avec le Gouvernement, de compléter la politique menée sur les copropriétés dégradées en appuyant avec force les collectivités confrontées à ce phénomène et en soutenant les actions menées par les structures associatives au travers de fonds dédiés, abondés à la hauteur des besoins réels et rapidement mobilisables.**

**Le Président de groupe :**



**Kader Chibane**

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
Annexe 11 : Logement et politique de la ville

**Investissement**

Chapitre 905 : Aménagement des territoires et habitat

Code fonctionnel 552 : Aide au secteur locatif

Programme 55001 : Aide au parc privé

**Création d'une action : "Lutte contre la précarité énergétique"**

**Texte de l'amendement :**

**L'action suivante "Lutte contre la précarité énergétique" est créée et abondée de 11 M€ en autorisations de programme et 8 M€ en crédits de paiement.**

L'amendement est gagé pour les autorisations de programme :

- **5 M €** sur le chapitre 906 "Action économique"; Code fonctionnel 61 "Interventions économiques transversales" ; Programme 61001 "Soutien à la création et au développement des entreprises" , Action 16100110 "Réindustrialisation et décarbonation".
- **5 M €** sur le chapitre 906 "Action économique" ; Code fonctionnel 67 "Recherche et innovation" ; Programme 67002 "Incubateurs et grands projets d'innovation" ; Action 16700210 "Incubateurs et grands lieux d'innovation".
- **1 M €** sur le chapitre 905 "Aménagement des territoires et habitat" ; Code fonctionnel 51 "Aménagement et services urbains" ; Programme 51002 "Territoires stratégiques" ; Action 551002063 "Cent quartiers innovants et écologiques".

L'amendement est gagé pour les crédits de paiement :

- **4 M €** sur le chapitre 906 "Action économique" ; Code fonctionnel 632 "Industrie, commerce et artisanat" ; Programme 63001 "Soutien à l'industrie et aux autres services" ; Action 16300101 "Soutien à l'industrie, aux PME et aux ETI".
- **3 M €** sur le chapitre 900 "Services généraux", Code fonctionnel 020 "Administration générale de la collectivité" ; Programme 02001 "Moyens des services (hors informatique)" ; Action 10200101 "Travaux".

**Exposé des motifs de l'amendement :****POUR UN GRAND PLAN RÉGIONAL DE RÉNOVATION THERMIQUE**

L'ampleur du dérèglement climatique, dont nous ressentons de plus en plus les effets, nous oblige à un effort de sobriété. Ainsi, l'amélioration de la performance énergétique des logements doit être notre priorité absolue. Pour rappel, près d'un logement sur deux en Ile-de-France est énergivore. Or, le secteur du bâtiment, résidentiel et tertiaire, constitue en France la première source de consommation d'énergie (Cour des comptes, 2022). 45 % de la consommation d'énergie en France provient en effet des bâtiments, également responsables de 23 % des émissions de GES.

## Conseil régional

Au-delà de ces chiffres préoccupants pour le domaine environnemental, il s'agit d'un enjeu de santé publique. Le froid dû à un problème d'isolation et les périodes de fortes chaleurs l'été représentent aussi un danger, en particulier pour les personnes âgées ou fragilisées. Outre la non régulation de la température, un logement mal isolé a tendance à être humide et à développer des moisissures, ce qui peut mener au développement de pathologies respiratoires.

Les dépenses énergie et eau représentent à elles seules, entre 15 et 20 % du coût global d'un logement. Vivre dans une passoire thermique accroît sensiblement ces coûts, et particulièrement dans un contexte de forte inflation (*État du mal-logement en France*, Fondation Abbé Pierre, 2023). Il s'agit donc d'un enjeu profondément social.

Nous demandons donc une accélération véritable du rythme de rénovation des passoires thermiques franciliennes y compris au sein du parc social et plus largement du bâti public. En effet, les résultats avancés par la Région restent largement en deçà des exigences dues au contexte de changement climatique et de crise économique que nous traversons. La Cour des Comptes, quant à elle, analyse comme insuffisantes les sommes et les mesures engagées pour l'isolation thermique du bâti francilien. Or, au vue de la réforme du DPE engagée par la loi Climat et Résilience, ne pas investir suffisamment en ce sens pourrait à terme aggraver la crise du logement que nous connaissons.

**Nous demandons donc un plan pluriannuel de rénovation thermique des passoires en Ile-de-France. Il s'agit de prendre la mesure de la nécessité d'une isolation performante pour faire face ensembles aux défis de demain, sur le plan climatique, sanitaire et social. La Région possède la capacité d'action pour accélérer et étendre la rénovation énergétique des logements les plus précaires. Il est de son devoir d'accompagner, de soutenir et de protéger les franciliennes et les franciliens.**

Le Président de groupe :



**Kader Chibane**